

INTRODUCTION

L'Association nationale de la femme et du droit (ANFD) est un organisme féministe national, sans but lucratif, qui fait de la recherche juridique, s'intéresse à la réforme du droit et à l'éducation du public dans le domaine juridique. Parmi nos membres, il y a des avocates, des professeurs d'université, des étudiantes et des femmes pratiquant des professions libérales dans des domaines connexes.

L'ANFD s'oppose fermement à toute tentative de recriminaliser l'avortement. D'après notre étude, une mesure législative comme le projet de loi C-43 :

- est un recours injustifié au droit pénal;
- est une mesure inutile visant à empêcher une ingérence des gouvernements provinciaux en matière d'avortement, domaine qui relève de la compétence fédérale, et elle ne peut empêcher les provinces d'édicter des règlements valables;
- ne parviendra non seulement pas à assurer un recours équitable aux services d'avortement mais exacerbera les problèmes d'accès qui existent à l'heure actuelle;